Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2022)

Heft: 40

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cadastre.ch

Le nouveau logiciel pour les sites Internet de la Confédération et ses conséquences pour cadastre.ch

Aujourd'hui, la communication des autorités à l'adresse du grand public passe en grande partie par des sites Internet. Ceux de l'administration fédérale et du Conseil fédéral seront progressivement remaniés à partir de l'an prochain. A l'avenir, le grand public devra bénéficier d'un accès à la fois moderne et plus clair aux informations de la Confédération sur Internet, d'où l'introduction d'un logiciel unique comme service standard pour l'ensemble de l'administration fédérale, ce qui ne sera pas sans conséquence pour cadastre.ch, le portail du cadastre suisse.

Jusqu'à présent, plusieurs logiciels (appelés systèmes de gestion des contenus ou Content Management Systems, CMS) étaient en service au sein de l'administration fédérale pour gérer les sites Internet de la Confédération. A partir du 1^{er} janvier 2023, il n'en restera plus qu'un à la disposition des offices fédéraux, avec un service standard associé.

Un pas supplémentaire dans la transformation numérique de l'administration fédérale

Avec le logiciel de la société suisse Livingdocs, l'administration fédérale se dote d'une banque de données commune pour les contenus Web, utilisable par tous les offices. Le nouveau système permettra une publication plus simple et plus directe d'informations via différents canaux tels que les médias sociaux, les sites Internet, les applis et les interfaces électroniques.

Un logiciel suisse et des données stockées en Suisse

L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication du Département fédéral des finances garantira la mise en place et l'exploitation du nouveau CMS avec son fournisseur Swisscom. L'exploitation et la poursuite du développement du CMS de la Confédération ont été attribuées à Swisscom dans le cadre d'un appel d'offres public. Le logiciel sera exécuté sur des serveurs de Swisscom en Suisse. C'est le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale qui sera responsable du service standard.

cadastre.ch se mue en plateforme publique

L'administration fédérale disposera de nouvelles possibilités pour présenter des informations et les rendre accessibles plus simplement avec de meilleurs outils de recherche. Les offices feront migrer leurs sites Internet progressivement. Ce changement se traduira également par une nouvelle apparence pour les pages des sites Internet.

Le portail du cadastre suisse sera lui aussi adapté dans ce contexte et cadastre.ch deviendra une plateforme publique. La partie accessible au grand public sera restructurée et fortement étendue, la mise en page étant légèrement adaptée. Ces travaux sont déjà en cours, de sorte que la migration pourra avoir lieu rapidement en 2023.

Une nouvelle plateforme pour les guides destinés aux professionnels

Les guides «Mensuration officielle» et «Cadastre RDPPF» seront extraits pour être désormais gérés sur la plate-forme www.cadastre-manual.admin.ch. Les guides actuels seront migrés tels quels, leurs structures et leurs contenus resteront inchangés. Le futur guide «Cadastre des conduites Suisse» sera lui aussi disponible sur cette plateforme.

Les guides font partie intégrante de la fonction de haute surveillance assurée par l'Office fédéral de topographie swisstopo dans les domaines de la mensuration officielle, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites Suisse, si bien que

www.cadastre-manual.admin.ch adoptera la mise en page de l'administration fédérale.

Information en temps voulu

Nous informerons en temps voulu les services cantonaux du cadastre, les organismes cantonaux responsables du cadastre et l'ensemble des professionnels des changements à venir. Vous accéderez très simplement à ces informations en vous abonnant à notre liste de diffusion (Newslist) cadastre.ch.

Elisabeth Bürki Gyger

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern elisabeth.buerki-gyger@swisstopo.ch

Newslist cadastre.ch

Vous voulez être tenus au courant en permanence? Alors abonnez-vous à notre Newslist!

www.cadastre.ch/newslist

Nouveau droit de la protection des données à partir du 1^{er} septembre 2023

La loi sur la protection des données, totalement révisée, et les dispositions d'exécution inscrites dans les nouvelles ordonnances sur la protection des données (OPDo) et sur les certifications en matière de protection des données (OCPD) entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Ce délai laisse suffisamment de temps aux milieux économiques pour entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre du nouveau droit. Le nouveau droit de la protection des données entraîne par ailleurs des modifications du droit de la géoinformation.

La révision totale de la loi sur la protection des données (LPD) et les dispositions des ordonnances permettront d'assurer une meilleure protection des données personnelles. La législation est adaptée aux avancées technologiques et les droits des personnes vis-à-vis de leurs données, ainsi que la transparence sur la façon dont elles sont collectées, sont améliorés.

Conséquences sur le droit de la géoinformation

Le nouveau droit de la protection des données produit les conséquences suivantes sur le droit de la géoinformation:

Tel qu'il est modifié, l'article 11 LGéo¹ introduit une possibilité de déroger à la LPD pour les géodonnées de base relevant du droit fédéral (nouvel alinéa 2), les niveaux d'autorisation d'accès étant quant à eux ancrés au niveau de la loi (nouvel alinéa 3).

LGéo, article 11 Protection des données (nouveau)

- ¹ La loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données 122 s'applique à toutes les géodonnées de base relevant du droit fédéral. Les art.12, al. 2, let. c, 14, al. 1 et 2, et 32, al. 2, let. d, de la présente loi et les dispositions d'exécution correspondantes sont réservés.
- ² Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions à l'obligation de tenir un registre des activités de traitement lorsque les traitements présentent un risque limité d'atteinte aux droits fondamentaux de la personne concernée.
- ³ Il peut définir des niveaux d'autorisation.

Dans la version en allemand de l'ordonnance sur la géoinformation, le terme «Datensammlung» a été remplacé par celui de «Daten». Le nouvel article 3a OGéo² met en œuvre le nouvel article 11 alinéa 2 LGéo. Ainsi, quiconque travaille avec des jeux de géodonnées de base relevant du droit fédéral qui constituent des données personnelles est délivré de l'obligation de tenir un registre des activités de traitement.

OGéo, article 3a Registre des activités de traitement (totalement nouveau)

Lorsque les jeux de géodonnées de base, visés à l'annexe 1, constituent des données personnelles au sens de la législation sur la protection des données, l'obligation de tenir un registre des activités de traitement ne s'applique pas au traitement de ces données.

Une correction purement formelle est entreprise à l'article 40 alinéa 5 de l'OMO³ puisque l'expression «à traiter des données» vient désormais remplacer «à tenir un registre de données».

OMO, article 40 (adapté)

⁵ En collaboration avec les organes cantonaux chargés de la surveillance de la mensuration officielle, elle est habilitée, dans les limites de sa tâche, à traiter des données concernant les différents travaux de mensuration et les adjudicataires mandatés à cet effet.

Les dispositions de protection des données figurant dans le droit de la géoinformation dérogent au droit de la protection des données. Elles s'appliquent également au traitement de géodonnées de base relevant du droit fédéral par les cantons et priment le droit cantonal.

Importance du délai de mise en œuvre, pour le secteur de la géoinformation aussi

En fixant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la protection des données au 1^{er} septembre 2023, le Conseil fédéral répond aux préoccupations du monde économique. Ce délai d'un an laisse suffisamment de temps aux responsables de la protection des données aux niveaux de la Confédération, du canton et de la commune pour faire le nécessaire en vue de la mise en œuvre du nouveau droit.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern mensuration@swisstopo.ch

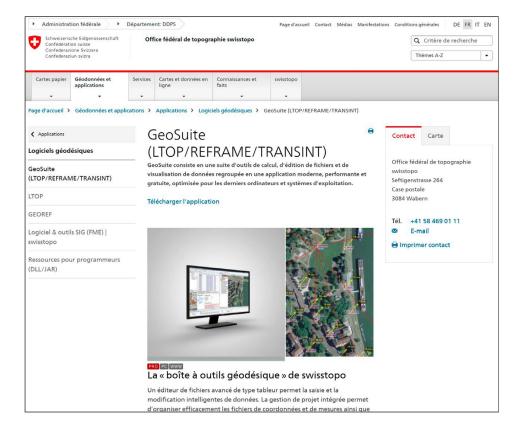
¹ Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation, LGéo), RS 510.62

² Ordonnance sur la géoinformation (OGéo), RS 510.620

³ Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), RS 211.432.2

Nouvelle release de GeoSuite

GeoSuite est une application géodésique qui permet d'éditer des fichiers, d'effectuer des calculs et de représenter les résultats sous forme de graphiques. La version beta est désormais remplacée par une version stable.



C'est en décembre 2021 que la release beta de GeoSuite est sortie. Elle contient notamment le nouveau module LTOP. L'année 2022 a été consacrée à la poursuite des tests ainsi qu'à la correction de bugs. Ces travaux ont débouché sur une nouvelle release beaucoup plus robuste.

La nouvelle version de GeoSuite est disponible sur le site de l'Office fédéral de topographie swisstopo:

www.swisstopo.ch → Géodonnées et applications → Applications → Logiciels géodésiques → GeoSuite (LTOP/REFRAME/TRANSINT)

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern mensuration@swisstopo.ch

Daniel Steudler élu vice-président de la FIG

C'est lors de l'assemblée générale de la Fédération internationale des géomètres (FIG) qui s'est tenue à Varsovie le 15 septembre 2022 que le Dr. Daniel Steudler a été élu à son Conseil, en qualité de vice-président, pour la période 2023–2026.



Les délégués réunis lors du 27^{ème} congrès de la FIG qui s'est déroulé du 11 au 15 septembre à Varsovie (Pologne) ont élu un nouveau président et deux nouveaux vice-présidents du Conseil pour la période 2023–2026: le Dr Daniel Steudler, notre collègue connu de tous, siégera en qualité de vice-président au sein de cette organisation internationale à partir de 2023.

Daniel Steudler, ingénieur géomètre breveté et collaborateur de longue date de l'Office fédéral de topographie swisstopo, s'est intéressé aux questions internationales dès le début de sa carrière. Si «Cadastre 2014 – Vision pour un système cadastral dans le futur», publication dont il est le coauteur, lui a valu la reconnaissance de ses pairs dans le monde entier à la fin des années 1990, son engagement au sein de la FIG remonte à 1994: d'abord secrétaire d'un groupe de travail de la commission 7 «Cadastre et gestion du territoire», Daniel a ensuite assumé la responsabilité de groupes de travail puis d'une taskforce de la FIG. Le fait de passer sa thèse de doctorat à l'Université de Melbourne lui a permis de donner une dimension internationale à son réseau relationnel.

Dans sa vidéo de présentation de candidat à la vice-présidence, Daniel a souligné toute l'importance pour la FIG de coopérer avec des organisations internationales telles que les Nations Unies ou la Banque mondiale. Il a également estimé que la communication avec les associations professionnelles des Etats membres était essen-



tielle. Sa longue expérience, aussi bien au plan national (le cadastre suisse) qu'au niveau international (la FIG et d'autres organisations) a permis à Daniel de prendre le meilleur sur l'ensemble de ses concurrents.

Nous félicitons chaleureusement Daniel pour cette élection et pour la reconnaissance dont elle témoigne. Nous lui souhaitons par ailleurs de parvenir à renforcer la coopération entre professionnels à travers le monde durant son mandat et espérons que des effets positifs en résulteront pour les systèmes cadastraux nationaux.

Marc Nicodet, ing. géom. brev. Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern marc.nicodet@swisstopo.ch

La FIG, fédération internationale des géomètres

Fédération d'associations nationales, la FIG est le seul organe international au sein duquel toutes les facettes de la mensuration sont représentées. C'est une organisation non gouvernementale reconnue par les Nations Unies qui veille à ce que ces diverses disciplines soient pratiquées dans les règles de l'art, afin de remplir au mieux leur mission au service de la collectivité. La FIG atteint son but en assurant la promotion des bonnes pratiques professionnelles et en encourageant le développement de normes métier.

Aujourd'hui, des associations issues de 115 Etats sont représentées au sein de la FIG qui suit de très près l'influence qu'exercent les bouleversements en cours au plan social, économique, technologique et environnemental sur notre branche. En conséquence, l'essentiel des activités déployées par la FIG vise à renforcer les institutions professionnelles et à encourager les professionnels à développer et à étendre l'ensemble de leurs compétences.

Remise des brevets d'ingénieurs géomètres 2022

La nouvelle promotion compte une «ingénieure géomètre brevetée» et huit «ingénieurs géomètres brevetés». Après leur réussite à l'examen d'Etat, c'est à Berne, à l'hôtel Bellevue Palace, que le brevet leur a été remis le 9 septembre 2022.

La cérémonie de remise des brevets aux candidats ayant réussi l'examen d'Etat s'est déroulée le 9 septembre 2022 à l'hôtel Bellevue Palace à Berne, en présence de 80 personnes. Les neuf personnes (une femme et huit hommes) suivantes sont dorénavant en droit de porter le titre d'«ingénieure géomètre brevetée» / «ingénieur géomètre breveté»:

- Bigler Mathias, Spiez
- Brand Philippe, Gstaad
- · Hamel Loïck, Gland
- Hämmerli Sébastien Stéphane, Forel (Lavaux)
- Lehmann Matteo, Lugano
- · Lerch Thomas, Lostorf
- Marchand Jean-Rémy, Vallorbe
- Martinoni Michele, Tenero-Contra
- Stirnimann Simone, Rotkreuz

Après l'obtention du master, les candidats ont consacré deux années ou plus à acquérir une bonne expérience professionnelle et à approfondir leurs connaissances dans les quatre thèmes que sont la mensuration officielle, la géomatique, la gestion du territoire et la gestion d'entreprise, afin de se préparer au mieux à la session d'examen finale, particulièrement exigeante, qui a eu le centre national des sports de Macolin pour cadre. Pour la toute première fois, les questions des épreuves écrites et orales étaient non seulement disponibles en allemand et en français, mais également en italien. En avril 2021, la Commission des géomètres a en effet décidé de proposer en plus les questions des épreuves en italien un an sur deux, à titre d'essai.

La concentration des épreuves sur deux semaines sollicite l'endurance des participants en plus de requérir des connaissances étendues et approfondies.

Les neuf nouveaux titulaires du brevet sont désormais en droit d'exécuter des mensurations officielles dans toute la Suisse, sous réserve de leur inscription au registre des ingénieurs géomètres.

Les brevets ont été remis aux récipiendaires par *Georges Caviezel*, président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres.

On aura également noté la présence à la cérémonie de *Marc Nicodet*, responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» au sein de l'Office fédéral de topographie swisstopo, de *Marzio Righitto*, président d'Ingénieurs-Géomètres Suisses IGS,

de Franziska Brönnimann, représentante de GEO+ING et de Patrick Reimann, vice-président de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC). Ils ont tenu, à l'instar des nombreux proches des candidats, de leurs employeurs ainsi que des membres et des experts de la Commission des géomètres, à saluer cette belle réussite professionnelle. L'orateur principal de la cérémonie était le professeur émérite et Dr Alain Geiger, professeur titulaire au sein du département Bau, Umwelt & Geomatik de l'ETH Zurich, désormais à la retraite. Plaçant les récipiendaires au cœur de son allocution empreinte d'humour et malicieusement intitulée «Nur Uninteressantes ist interessanter als Interessantes?!» (Ce qui est réputé sans intérêt est toujours plus intéressant que ce qui est censé l'être), il est parti du mètre-étalon suisse pour en arriver au double-mètre sans jamais perdre de vue le «géo-mètre». Le parallèle qu'il a dressé entre l'œuvre visionnaire de Jules Verne¹ et les évolutions ou les conquêtes de l'époque moderne, en particulier les techniques de mensuration actuelles et notamment les méthodes de mesure par satellites, a captivé l'auditoire et a donné matière à quelques échanges de vues passionnants par la

Cette année, l'accompagnement musical de la cérémonie de remise des brevets a été assuré par *Lukas Weiss* à la guitare classique. Lukas Weiss a fait son entrée dans le monde de la guitare classique alors qu'il avait déjà commencé sa formation professionnelle de géomaticien chez bbp geomatik ag, à Gümligen. Ayant réussi l'examen d'admission au Bachelor Musique classique, il attend désormais qu'une place se libère pour débuter cette formation. Pour l'instant, il continue à travailler comme géomaticien, mais à temps partiel. C'est en interprétant des œuvres d'Andrew York, de Johann Sebastian Bach et de Francisco Tarrega qu'il a ravi l'assistance et lui a fait découvrir l'univers encore trop méconnu de la «guitare classique».

L'apéritif final a permis aux uns et aux autres de partager expériences et anecdotes, la cérémonie s'achevant ainsi dans la convivialité. Le cadre, symbolique par la grande proximité du Palais fédéral, a été unanimement apprécié par tous les convives.

Jules Verne (1828–1905) est un romancier prolifique. On lui doit notamment Cinq semaines en ballon (1863), De la Terre à la Lune (1865), Voyage au centre de la Terre (1864) ou Vingt mille lieues sous les mers (1869)



Photo 1 (de gauche à droite): Jean-Rémy Marchand, Sébastien Hämmerli, Loïck Hamel, Mathias Bigler, Simone Stirnimann, Philippe Brand, Thomas Lerch, Michele Martinoni (Matteo Lehmann est absent sur la photo)

Photo 2: Georges Caviezel, Georges Caviezel, président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres

Photo 3: Le Dr Alain Geiger, professeur émérite et orateur principal de la cérémonie.

Photo 4: Lukas Weiss à la guitare classique

Photo 5: Marzio Righitto, président d'Ingénieurs-Géomètres Suisses









Photos: © Jean-Charles Fornasier

Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses aux neuf ingénieurs géomètres brevetés: qu'ils et elle soient fiers de porter ce titre! Nous formons enfin des vœux pour leur avenir, aussi bien sur le plan professionnel que dans la sphère privée.

Georges Caviezel, ing. géom. brev. Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres geometerkommission@swisstopo.ch

Retour sur la manifestation d'information «La mensuration officielle suisse avance à grands pas vers l'avenir»

La manifestation d'information du 21 septembre 2022 intitulée «La mensuration officielle suisse avance à grands pas vers l'avenir» s'est focalisée sur la révision des bases légales de la mensuration officielle et sur son nouveau modèle de géodonnées DMAV. Les interventions des différents orateurs et les divers débats organisés ont porté sur l'état des travaux, les prochaines étapes prévues ainsi que les développements actuels et les visions du futur.

La journée d'étude a été coorganisée par l'Office fédéral de topographie swisstopo et la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC), l'animation étant assurée par Christoph Käser, swisstopo. Si 180 personnes étaient présentes sur place, à l'hôtel national à Berne, plus de 100 personnes supplémentaires ont suivi la manifestation sur Livestream. Toutes les interventions ont fait l'objet d'une traduction simultanée allemand/français. Il a été répondu aux questions du public à l'issue de chaque bloc thématique, la journée s'achevant sur une table ronde réunissant tous les intervenants.

Après l'accueil des participants, le Dr Fridolin Wicki, directeur de swisstopo, a d'abord brossé un tableau général de l'environnement de la mensuration officielle. Il a souligné son développement continu tout au long de ses 110 années d'existence et a pointé du doigt ses défis et ses moteurs. La transformation numérique est une tendance de fond. Elle s'étend à un nombre sans cesse croissant de secteurs d'activité, comme celui de la construction avec le BIM ou celui du sous-sol avec le futur cadastre des conduites Suisse. Notre propre environnement de travail n'est pas en reste. Ainsi, les données d'images de la couche de la couverture du sol pourront prochainement être interprétées en recourant à l'intelligence artificielle. Et pour pouvoir répondre aux exigences de demain, la MO doit continuer à se développer sans cesse. De nombreux défis sont à relever: ne plus penser en plans, mais raisonner dorénavant en modèles et en

Hans Andrea Veraguth, membre du comité directeur de la CGC, a ensuite présenté la vision des cantons pour la mensuration officielle à l'horizon 2030. Pour maîtriser les tâches qui s'annoncent, il ne s'agira pas seulement d'interconnecter des données, mais aussi des personnes, au sens d'une coopération mutuelle. L'importance des bâtiments ne cesse par ailleurs de croître; la mensuration officielle doit se départir de son caractère bidimensionnel: la 3ème (en-dessous et au-dessus du sol) mais aussi la 4ème dimension (qu'en était-il hier, qu'en est-il aujourd'hui et qu'en sera-t-il demain?) gagneront en importance. De nouvelles plateformes vont voir le jour,

permettant de confronter la couverture du sol effective à celle qui lui est assignée par la réglementation. Les processus seront enfin affectés par deux modifications de taille: les ingénieurs géomètres ne se contenteront plus de saisir des données à l'avenir, ils en assureront de plus en plus la coordination et un seul intervenant se chargera de la saisie des données dans le futur: «once only» – une fois pour toutes.

Marc Nicodet, swisstopo, a quant à lui expliqué comment la mensuration officielle gérait les défis à venir. Si toutes les entreprises concernant des zones hors mensuration sont désormais ouvertes, la couverture territoriale complète n'est pas encore en vue. Elle n'est que de 75 % actuellement et est partiellement due aux moyens financiers limités à disposition. Il s'agit, tout en restant dans les limites prescrites, de spécifier les exigences concrètes envers les données de la MO, d'éliminer les doublons et de redéfinir les contours de la collaboration entre la MO et la mensuration nationale, notamment au niveau de la répartition des tâches. L'entrée en vigueur des bases légales, nouvelles ou révisées, et l'introduction du nouveau modèle de géodonnées sont prévus à court terme. A moyen terme, les niveaux de tolérance doivent céder la place à l'IND-MO (Information Need Definition dans la mensuration officielle) et les servitudes dont le lieu d'exercice est limité doivent être introduites comme faisant partie intégrante de la MO.

Helena Åström Boss, swisstopo, a ensuite dressé un état des lieux de la révision des ordonnances de la mensuration officielle. Cette révision vise à obtenir une MO moderne, collant au plus près des besoins des utilisateurs ainsi qu'à atteindre un équilibre entre la stabilité de la MO et les possibilités offertes pour poursuivre son développement. L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur le financement de la mensuration officielle (OFMO) est abrogée et ses dispositions sont transférées dans l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO). Cette modification entre en vigueur le 1er janvier 2023. dans des cantons pilotes.



Figure: une table ronde finale très animée. 180 personnes ont participé à la manifestation à Berne et plus d'une centaine d'autres l'ont suivie sur Livestream.

C'est Anja von Niederhäusern, directrice de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF) qui a conclu la matinée en présentant le point de vue du registre foncier sur l'avenir de la mensuration officielle. Les échanges avec le registre foncier devront être purement numériques dans le futur. L'homogénéisation est toutefois compliquée par le fait que les situations initiales varient d'un canton à l'autre et qu'ils peuvent régir certains aspects eux-mêmes. A cela s'ajoute le fait que l'original de l'acte authentique pour la réquisition d'inscription au registre foncier doit aujourd'hui encore être établi sur papier. Des consultations sont en cours au niveau fédéral pour que les actes authentiques puissent être dressés de manière entièrement électronique. Lorsqu'elles seront achevées, le registre foncier pourra grandement tirer profit de l'expérience acquise par la MO en matière de passage au numérique. La précision et la fiabilité de la MO restent enfin indispensables pour le registre foncier.

Christan Grütter, swisstopo, a ouvert la session de l'après-midi par des développements portant sur le nouveau modèle de géodonnées DMAV grâce auquel les données de la MO seront prêtes pour affronter l'avenir. Cela requiert cependant la participation de tous: swisstopo, les cantons, les éditeurs de logiciels et les professionnels de la mensuration officielle à tous les niveaux. Des instructions doivent être rédigées et des in-

terfaces doivent aussi être adaptées. Il faut en outre renoncer à tout ce qui n'est pas indispensable comme la répartition des plans ou les domaines de numérotation. Le passage d'INTERLIS 1.0 à INTERLIS 2.4 constitue également une étape importante, permettant des définitions plus spécifiques, au niveau par exemple les relations des objets.

Dans le cadre de la consultation, 1400 affirmations relatives au modèle de géodonnées DMAV ont été analysées. La prochaine étape verra l'implémentation de ces retours et l'élaboration du concept d'introduction. Il est toutefois recommandé de se préparer dès aujourd'hui à la mise en œuvre en remédiant d'ores et déjà aux erreurs affectant les données de la MO. Le transfert dans le nouveau modèle de données de la mensuration officielle s'en trouvera simplifié.

Bernard Fierz, canton de Zurich, a ensuite dévoilé les coulisses du groupe de travail (cf. encadré p. 5) qui a analysé et évalué les 1400 retours enregistrés lors de la consultation portant sur le modèle de géodonnées. Un principe de base a été établi d'emblée, à savoir que le contenu de la première version du nouveau modèle de géodonnées devait correspondre à celui de MD.01-MO-CH afin qu'aucune saisie de données ne soit nécessaire. D'autres décisions ont également été prises, par exemple la séparation opérée entre les points fixes de catégorie 2 et 3 pour cause de compétences différentes,

de sorte que les points fixes de catégorie 2 peuvent désormais être intégrés dans la MO comme service.

C'est Patrick Reimann, vice-président de la CGC, qui a exposé le point de vue des cantons sur les développements. Le report d'un an de l'entrée en vigueur de l'OMO et de l'OMO-DDPS, repoussée au 1^{er} janvier 2024, ainsi que le retrait provisoire des servitudes et de l'IND-MO permettent aux cantons de disposer de plus de temps pour adapter leurs propres bases légales et pour lancer la mise en œuvre du nouveau modèle de géodonnées DMAV. La coopération est importante pour les cantons, au travers de projets pilotes lors de l'introduction du modèle de géodonnées DMAV, en participant à différents groupes de travail et sur un plan plus général, en leur qualité de partenaires de la tâche commune qu'est la mensuration officielle.

Christine Früh, Union des villes suisses, groupe de travail Géoinformation, a apporté l'éclairage des villes et des communes sur les développements en cours. Les villes sont d'un côté des organes responsables pour la mensuration officielle et sont par conséquent responsables de la qualité des données. D'un autre côté les villes sont aussi des utilisatrices, de nombreux services recourant à des géodonnées qui se fondent elles-mêmes sur des données de la MO – dans la ville de Berne, 70 % des services sont ainsi dans ce cas. S'agissant de la poursuite du développement de la MO, les villes et les communes souhaitent être intégrées suffisamment tôt dans les processus de modification, voir la clientèle être mise au centre de l'attention et le financement être pensé jusqu'au niveau de la commune.

Représentant du secteur privé, *Marzio Righitto*, président d'IGS, a présenté les développements tels qu'ils sont vus par les ingénieurs géomètres. IGS a transmis un avis très détaillé dans le cadre de la consultation, coécrit avec geosuisse, dans lequel l'association se prononce notamment sur l'appel d'offres public, le modèle de géodonnées minimal, l'intégration des servitudes et l'historisation. IGS veut développer une nouvelle application pour la MO sur une base open-source (QGIS), dans le sillage de l'introduction du nouveau modèle de géodonnées DMAV. Le cahier des charges correspondant a été rédigé. Il est important, aux yeux d'IGS, que la MO de demain soit stable, au point, novatrice et pérenne.

Les différentes questions auxquelles les intervenants ont répondu au cours de la manifestation et lors de la table ronde finale ont tout autant témoigné du vif intérêt porté à la mensuration officielle par les participants de la journée que de leur engagement à son service. Les interventions finales ont clairement souligné l'importance de cette manifestation et la motivation de tous à œuvrer ensemble, demain comme aujourd'hui, au développement de la MO.

Christoph Käser a clos cette journée réussie en précisant les prochaines échéances et en annonçant la tenue de dix manifestations d'information régionales de deux heures chacune dans toute la Suisse, concernant la révision des bases légales et le nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Ces Info-Regio DMAV se dérouleront entre avril et juin 2023. Elles s'adressent aux responsables actifs dans la mensuration officielle ET à leurs collaborateurs, ainsi qu'aux éditeurs de logiciel.

Toutes les diapositives de la journée sont disponibles sous www.cadastre.ch/mo → Méthodes & modèles de données → Nouveau modèle de géodonnées DMAV → Documents

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern christoph.kaeser@swisstopo.ch

La manifestation d'information 2022 sur le cadastre RDPPF

Intitulée «Compléter le cadastre RDPPF par des restrictions liant les autorités?!», la manifestation du 2 novembre 2022 a ouvert un nouveau chapitre et a indiqué comment étendre judicieusement le cadastre dans les années à venir.

La manifestation d'information sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a une nouvelle fois été hybride. Si 120 personnes venues de toute la Suisse se sont retrouvées en présentiel le 2 novembre 2022, au centre Welle7 à Berne, autour du thème «Compléter le cadastre RDPPF par des restrictions liant les autorités?!», 50 participants supplémentaires se sont joints à elles en distanciel, via Internet. Coorganisée par l'Office fédéral de topographie swisstopo et la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC), la manifestation s'est d'une part consacrée à l'état du cadastre RDPPF et d'autre part à la poursuite de son développement par des restrictions liant les autorités.

Les restrictions liant les autorités ont été analysées plus finement durant le projet prioritaire PP32, codirigé par *Christian Dettwiler* et *Amir Moshe*, directeur de la société Die Brückenbauer GmbH à Rheinfelden, leur intégration dans le cadastre RDPPF ayant par ailleurs été examinée.

Selon la loi sur la géoinformation, les géodonnées de base qui lient les autorités sont des géodonnées de base qui présentent un caractère juridiquement contraignant pour les autorités fédérales, cantonales et communales dans le cadre de l'exécution de leurs tâches de service public (art. 3 LGéo¹), ce qui ne nous avance guère. En outre, les restrictions liant les autorités ont cela de désagréable que leur effet peut être latent. Un exemple: dans le cadre d'une procédure d'autorisation de construire, il peut être fait appel à des inventaires (de la protection du patrimoine, du paysage, etc.) dont peuvent concrètement découler des charges liant le propriétaire foncier. Bilan de l'analyse: aux RDPPF actuelles à effet direct devraient venir s'ajouter les restrictions de propriété à effet potentiel, donc indirect.

Daniel Näpflin, coordinateur des constructions dans le canton de Schwyz, a précisé ce que cela signifierait pour les autorisations de construire, à l'aide d'exemples concrets. Manuel Mohler, notaire à Bâle (Mohler AG) s'est livré au même exercice pour les transactions foncières, puis Amir Moshe a présenté l'analyse juridique conduite et les adaptations du droit nécessaires pour

que les restrictions à effet indirect puissent aussi être intégrées dans le cadastre RDPPF:

L'extension du contenu du cadastre RDPPF aux restrictions liant les autorités comprendrait les trois modifications suivantes:

- on renoncerait à l'avenir au critère d'exclusion selon lequel une restriction de droit public à la propriété foncière ne doit pas se fonder sur un acte juridique à caractère individuel et concret (comme une autorisation de construire);
- on renoncerait à l'avenir au principe selon lequel les règles de nature générale et abstraite (comme les distances à respecter) n'ont pas leur place dans le cadastre RDPPF, parce qu'elles peuvent limiter les droits des propriétaires effectifs et potentiels;
- on a pu constater, lors des clarifications terminologiques entreprises (il est plutôt malheureux de parler de restrictions liant les autorités parce que c'est trompeur), que les règles de droit sont souvent porteuses d'une restriction de propriété indirecte à défaut d'être directe. Le cadastre RDPPF ne devant pas seulement reproduire la situation actuelle, mais devant aussi servir d'outil de planification, il serait logique d'y gérer à l'avenir les restrictions de propriété de droit public «simplement» indirectes, en plus des modifications prévues et en cours.

Selon Christoph Käser, swisstopo, la première modification prévue concernant le contenu du cadastre RDPPF pourrait se traduire dans les faits par une intégration au sein du contenant existant déjà des RDPPF entrées en force au sens de l'article 2 OCRDP². En revanche, un nouveau contenant doit être créé pour les deux autres extensions prévues. Un groupe de travail (cf. encadré page 34) a commencé à réfléchir aux modifications à apporter à la loi sur la géoinformation et traitera également les extensions possibles du cadastre RDPPF.

Ces thèmes ont été approfondis lors des ateliers de l'après-midi, durant lesquels ils ont été envisagés sous différents angles: en termes de droit, de conditions requises pour leur mise en œuvre, d'accès simple aux informations foncières et de représentation des modifications.

¹ Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation, LGéo), RS 510.62

Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP), RS 510.622.4





Au final, on peut une nouvelle fois considérer la journée comme un succès, ne se contentant pas d'aborder les extensions possibles du cadastre RDPPF, mais offrant également assez de temps aux participants pour discuter entre eux et étoffer leurs réseaux relationnels. Enfin, que tous les orateurs de la journée soient chaleureusement remerciés ici.

Toutes les diapositives de la journée sont disponibles sous www.cadastre.ch/rdppf.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern christoph.kaeser@swisstopo.ch

Groupe de travail «Cadastre RDPPF: adaptations à apporter à la LGéo»

Office fédéral de topographie swisstopo

- Käser Christoph, direction
- Rey Isabelle, procès-verbaux
- Zürcher Rolf, swisstopo

Accompagnement juridique

- Kettiger Daniel, kettiger.ch law§solutions
- Moshe Amir, Die Brückenbauer
- Küttel Anita, swisstopo
- Wüthrich Dominic OFRF³

Conférences cantonales et milieu associatif

- Moser Adrian, BS, CGC⁴
- Spicher Florian, NE, CGC
- Bastian Graeff, Zurich, UVS⁵
- Gautschi Andrea, LU, CSRF⁶
- Huser Philipp, ZH, CSRF
- Reinhardt Oliver, FSN⁷
- Krebs Anne-Käthi, HEV⁸

 $^{^{\}rm 3}\,$ OFRF: Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier

⁴ CGC: Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre

⁵ UVS: Union des villes suisses

⁶ CSRF: Conférence suisse du registre foncier

⁷ FSN: Fédération suisse des notaires

Du changement parmi les responsables des services cantonaux du cadastre



Canton d'Argovie

Simone Stirnimann, ing. geom. brev., est la géomètre cantonale du canton d'Argovie depuis le 1^{er} novembre 2022. Elle succède à Christian Gamma.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern

Arrivées au sein du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»

Arrivées

Le domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de son personnel que sont Hanspeter Christ et Gilbert Jeiziner.

Hanspeter Christ



Formation (titre): Dipl. Kult. Ing. ETH

Fonction: Ingénieur en développement

géodésien

Date d'arrivée: 1^{er} septembre 2022

Domaine d'activité

Au sein du processus «Bases géodésiques et positionnement», responsable du développement, de l'automatisation, du contrôle qualité ainsi que de l'architecture serveurs et réseaux et de l'exploitation de l'infrastructure de serveurs basée sur le cloud pour le réseau GNSS automatique de la Suisse (AGNES) et le Swiss Positioning Service (swipos). Une autre tâche est la coordination de ces services avec le Permanent Network Analysis Center (PNAC) ainsi que du développement de l'offre de données et de services dans le cadre de l'Infrastructure Nationale de Données Géographiques (INDG).

Gilbert Jeiziner



Formation (titre): Ingénieur ETS en Géomatique Fonction: Ingénieur en développement

géodésien

Date d'arrivée: 1^{er} septembre 2022

Domaine d'activité

Au sein du processus «Bases géodésiques et positionnement», responsable du développement, de l'automatisation, du contrôle qualité ainsi que de l'architecture serveurs et réseaux et de l'exploitation de l'infrastructure de serveurs basée sur le cloud pour le réseau GNSS automatique de la Suisse (AGNES) et le Swiss Positioning Service (swipos). Une autre tâche est la coordination de ces services avec le Permanent Network Analysis Center (PNAC) ainsi que du développement de l'offre de données et de services dans le cadre de l'Infrastructure Nationale de Données Géographiques (INDG).

Marin Smolik



Formation (titre): Bachelor of Science HES-SO en

Géomatique

Fonction: Stagiaire
Date d'arrivée: 1^{er} octobre 2022

Domaine d'activité

Dans le cadre de son stage d'un an, Marin Smolik découvrira tous les aspects de la mensuration nationale géodésique, des mesures aux calculs en passant par des travaux plus conceptuels.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern

Circulaires et Express: dernières publications

Colloques de l'Office fédéral de topographie swisstopo 2023

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

	Date	Thème
>	26.09.2022	Circulaire Cadastre RDPPF 2022/01 Instruction «Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF: Explications pour la mise en œuvre» Modification du 25 août 2022
•	26.09.2022	Circulaire Cadastre RDPPF 2022/02 Instruction «Cadastre RDPPF: DATA-Extract» Modification du 25 août 2022
•	26.09.2022	Circulaire Cadastre RDPPF 2022/03 Instruction «Cadastre RDPPF: Service Web RDPPF (appel d'un extrait)» Modification du 25 août 2022
>	26.09.2022	Circulaire Cadastre RDPPF 2022/04 Instruction «Cadastre RDPPF: Contenu et graphisme de l'extrait statique» Modification du 25 août 2022

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

	Date	Thème
>	03.10.2022	MO-Express 2022/06 Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO – Résultats pour 2021 et questionnaire pour 2022
>	26.10.2022	MO-Express 2022/07 Conclusions de la consultation relative à la documentation du modèle DMAV (DM.flex), version 1.0
>	14.11.2022	Cadastre RDPPF Express 2022/02 Supports de relations publiques pour le cadastre RDPPF: le logo remplace les éléments graphiques

- ► Mensuration officielle
- ► Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail www.cadastre.ch/**mo** →

Aspects juridiques & publications

ou

www.cadastre.ch/**rdppf** → Aspects juridiques & publications

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern Les colloques de swisstopo regroupent des exposés et des discussions sur des thèmes de la mensuration, de la topographie, de la cartographie et de la géologie nationale ainsi que de la COSIG (coordination, services et informations géographiques).

Les colloques mentionnés ci-dessous sont publics et auront lieu les vendredis, de 10 h 00 – 11 h 30.

En raison des travaux de construction à swisstopo, les colloques 2023 se dérouleront exclusivement en ligne. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions de vous inscrire sur www.swisstopo.ch/colloque

24 février 2023

Très rapides, mais un peu bêtes – Les premiers ordinateurs du Service topographique

En 1967, le Service topographique a acquis son premier ordinateur, la calculatrice de bureau Wanderer Conti.

3 mars 2023

Stratégie suisse pour la géoinformation – premiers résultats

La mise en application de la stratégie suisse pour la géoinformation avec notre vision «Des informations géolocalisées et Interconnectées pour la Suisse». Quel est l'état actuel et comment pouvons-nous y participer?

24 mars 2023

Cadastre des conduites Suisse – Elaboration des bases légales

Quelles modifications légales sont nécessaires dans la loi sur la géoinformation pour le CCCH? Que ce qu'il faut prévoir dans les ordonnances correspondantes? Un aperçu dans les travaux d'établissement des bases légales

28 avril 2023 _____

Visite de l'atelier géoBIM

La réalisation de la stratégie géoBIM de swisstopo est en cours. La visite de l'atelier vous présente le progrès des travaux

5 mai 2023 Que Geo Data Science

Présentation de méthodes et d'applications innovantes dans le domaine de l'analyse des données géographiques (Machine Learning,

deep Learning).

Office fédéral de topographie swisstopo

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres